



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5- Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; P. ROBERT ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; S. OUTIN ; J. CONTENTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; JM. KALADJIAN ; S. FALAISE ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; R. FABIUS ; MA. ROUSSELOT ; A. RENOUF ; R. ANGOT ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN ; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : T. PESCHARD.

ABSENT : A. PERCHEY

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

8 - AUTORISATION DU MAIRE A SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NORMANDIE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DES VALASSES ET L'AMENAGEMENT DU GRENIER A SEL

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29/03/2024 autorisant la signature du Contrat de Territoire 2023-2027 entre la communauté de communes Cœur Côte Fleurie et la Région Normandie et approuvant la maquette financière du Contrat de territoire 2023-2027 avec l'inscription de deux projets phares de l'actuelle mandature : la renaturation du Parc des Valasses et la restauration du Manoir et du Grenier à Sel.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/05/2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 du contrat de territoire 2023-2027 entre la région Normandie et la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie et la validation de cet avenant n°1 par la Commission Permanente Régionale de la Région le 15 juillet 2025,

Considérant la volonté de la Municipalité de procéder à la restauration du Manoir et du Grenier à Sel afin d'y créer un lieu culturel qui viendra renforcer l'attractivité de la ville et du Quartier des Arts,

Considérant la volonté de la Municipalité de créer un parc familial en plein cœur de la Commune ouvert à tous, en totale harmonie avec la nature,

Considérant la demande de la Région Normandie de fournir une délibération du Conseil municipal sollicitant une subvention pour le financement de ces deux projets, afin de permettre la poursuite de l'instruction de ces deux demandes de subvention,

Il sera donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention au titre du contrat de Territoire 2023-2027 entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la région Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention pour le financement de la renaturation du Parc des Valasses et la restauration du Manoir et du Grenier à Sel au titre du contrat de Territoire 2023-2027 entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et la région Normandie.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

D. MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.